



Réunion du 02 Septembre 2019

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents: Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - CHABANY - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

#### **RAPPEL**

**Article 5.b des règlements généraux de la LAURA FOOT (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte,**

#### **Les clubs de D2 :**

**518426 US VILLEREST**

**518059 US BRIENNON**

**522546 AS POUILLY LES NONAINS**

**526194 FC BOISSET CHALAIN**

**552011 US SUD FOREZIEENNE**

Ces clubs ci-dessus ne sont pas en règle à l'article 21.3 des règlements sportifs du District. La Commission des règlements est à votre disposition pour informations.

#### **Entente foot loisir non validée**

Suite à la vérification de l'entente 504838 AS JONZIEUX et 549920 HAUT PILAT INTERFOOT, le club gestionnaire ne peut être AS JONZIEUX.

Suite à la vérification de l'entente 509599 US FEURS et 551082 FOREZ DONZY, celle-ci ne peut être validée.

#### **VALIDATION DES ENTENTES A CE JOUR :**

Après vérification des licenciés par la CR :

Le club premier nommé en gras est gestionnaire de l'entente

#### **FOOT LOISIR**

**527378 ST LAURENT LA CONCHE - 534263 ST CYR LES VIGNES**

#### **RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT**

Affaire N°1 Dossier transmis par la commission séniors D5 poule E

Affaire N°2 Dossier transmis par la commission séniors D5 poule E

Affaire N°3 Dossier transmis par la commission séniors Coupe de la Loire

Affaire N°4 Dossier transmis par la commission séniors D4 poule F

#### **DECISIONS**

#### **FORFAIT SIMPLE**

##### **\*N°3 Coupe de Loire du 15/09/2019**

Match perdu par forfait à FC PRAIRIES pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (JONZIEUX) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

#### **AMENDE**

Amende pour forfait simple 50€

Coupe de la Loire : FC PRAIRIES 542317

#### **FORFAIT GENERAL APRES FORMATION DES POULES**



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2018 / 2019**

## REGLEMENTS

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.79

D5 poule E 534263 AS ST CYR LES VIGNES amende 80€  
D5 poule E 550799 ENT HAUT FOREZ amende 80€  
D4 poule F 542317 FC PRAIRIES amende 80€

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.**

La Présidente de séance  
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire  
Serafino